Image not found or type unknown

Succession internationale

Par **de planaz Marie**, le **27/11/2017** à **14:05**

Ma mere decedee possedait la double nationalite italienne et française. Il en est de meme pour moi qui réside en Italie avec sa soeur (double nationalité) et mon frere qui réside à Monaco. Elle laisse à mon frere et moi meme sans testament une maison et petite parcelle en Italie où je vis. Elle est décédée en France mais résidente de meme dans la maison italienne. La succession peut elle etre faite par un notaire Italien comment allons nous hériter de ce bien? La soeur de ma pauvre mere vit avec moi en Italie dans cette maison que nous devrions hériter, ses enfants

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés